



JOURNAL OFFICIEL District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Info PV Commission de Discipline du 17.12.2025
- PV Commissions restreintes de Prévention Médiation Education des 16.12.2025 et 17.12.2025
- PV Commission des Statuts & Règlements du 16.12.2025
- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 15.12.2025
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 18.12.2025
- PV Commission restreinte de Foot Animation du 18.12.2025
- Calendrier des formations techniques 2025/2026
- Appels à candidatures finales foot animation et foot à 11
- Plateaux des challenges



DERNIER RELEVÉ COMPTA

Le relevé N°55 du 16.12.2025 est disponible.

Date d'échéance de paiement : **le lundi 05 janvier 2026**

Ce relevé peut être réglé au District par chèque envoyé à MONTRY, par virement (**N° du club obligatoire** en libellé) ou par prélèvement avec votre accord.

CHAMPIONNAT SENIORS D1 FÉMININES

Rappel réglementaire – Participation des joueuses U16F à U18F

À l'attention des équipes engagées en **Championnat Seniors D1 Féminines**,

Nous vous rappelons les dispositions réglementaires relatives à la participation des joueuses licenciées U16F, U17F et U18F au championnat Seniors D1 Féminines :

► **Joueuses licenciées U18 Féminines** Les joueuses U18F peuvent, **sans limitation de nombre sur la feuille de match**, participer à cette épreuve, **sauf** si une interdiction leur a été notifiée de pratiquer dans les compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence.

► **Joueuses licenciées U16 Féminines et U17 Féminines** Les joueuses U16F et U17F peuvent participer à cette épreuve **dans la limite de cinq (5) joueuses inscrites sur la feuille de match**, avec un maximum de trois (3) joueuses d'une même catégorie. Cette participation est **soumise à l'obtention d'un certificat médical de non-contre-indication**, comprenant une **autorisation parentale**, délivré par un **médecin fédéral ou un médecin du sport**, et **approuvé par la Commission Régionale Médicale**.

Nous vous remercions de veiller au strict respect de ces dispositions lors de l'établissement des feuilles de match, afin d'éviter toute situation irrégulière.

CONGES D'HIVER

Nous vous informons que les bureaux du District seront fermés :

- ♦ **LE MEE** : du samedi 20 décembre 2025 au jeudi 01 janvier 2026
- ♦ **MONTRY** : du mercredi 24 décembre 2025 au lundi 05 janvier 2026

Les services rouvriront à compter du vendredi 02 janvier 2026.



Formation arbitres



Samedi 10 et dimanche 11 janvier 2026

Samedi 17 et dimanche 18 janvier 2026

District - site de MONTRY

Bonnes fêtes !!!



Le Président, le Comité Directeur et les salariés du District vous souhaitent, à toutes et à tous, de bonnes vacances, de bonnes fêtes et vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
 - Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.
- . Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.**

⚠ Nous vous rappelons que les SMS ne sont pas pris en compte : en cas de besoin, il est impératif de contacter la permanence exclusivement par téléphone.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures
- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 20 et 21 décembre 2025



Mme Christiane CAU
06.43.70.72.10

APPEL À CANDIDATURES

finale foot animation et

finale foot à 11



Jusqu'au 12 janvier 2026

APPEL À CANDIDATURES

finales foot animation et finales foot à 11

1

Finale FESTIVAL U13 ET U13F

24 équipes de 8h à 18h le 28/03/2026

- 2 terrains de foot à 11 soit 4 terrains tracés foot à 8 avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 1 tribune
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand) indispensable
- Podium de Ville surélever pour la sonorisation et organisation
- Sonorisation de Stade avec branchement informatique
- Estrade surélevé
- Local pour la logistique
- Barnum 3x3 pour l'accueil des équipes
- Buvette
- Visite du site un samedi avant validation

5

Jour de Coupe U12/U13 et U10/U11

32 équipes de 8h à 18h le 18/04/2026

- 2 ou 3 terrains de foot à 11 soit 4 à 6 terrains tracés foot à 8 avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 1 tribune
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand) indispensable
- Podium de Ville surélever pour la sonorisation et organisation
- Sonorisation de Stade avec branchement informatique
- Local pour la logistique
- Barnum 3x3 pour l'accueil des équipes
- Buvette
- Visite du site un samedi avant validation

2

Finale FOOT PASSION U11 ET U13

16 équipes de 8h à 18h le 02/05/2026

- 1 terrain de foot à 11 Soit 2 terrains foot à 8 avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 4 à 6 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand) indispensable
- Podium de Ville surélever pour la sonorisation et organisation
- Sonorisation de Stade avec branchement informatique
- Local pour la logistique
- Barnum 3x3 pour l'accueil des équipes
- Buvette
- Visite du site un samedi avant validation



Finale CHALLENGE IDF U11 ET U11F

24 équipes de 8h à 18h le 11/04/2026

- 2 terrains de foot à 11 soit 4 terrains tracés de foot à 8 avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand) indispensable
- Podium de Ville surélever pour la sonorisation et organisation
- Sonorisation de Stade avec branchement informatique
- Estrade surélevé
- Local pour la logistique
- Barnum 3x3 pour l'accueil des équipes
- Buvette
- Visite du site un samedi avant validation

4

Finale FOOT PASSION U11F ET U13F

16 équipes de 8h à 18h le 02/05/2026

- 1 terrain de foot à 11 Soit 2 terrains foot à 8 avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 4 à 6 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand) indispensable
- Podium de Ville surélever pour la sonorisation et organisation
- Sonorisation de Stade avec branchement informatique
- Local pour la logistique
- Barnum 3x3 pour l'accueil des équipes
- Buvette
- Visite du site un samedi avant validation

3

Jusqu'au 12 janvier 2026

APPEL À CANDIDATURES

finale foot animation et
finale foot à 11

10

U15F à 8 et à 11, U18F à 11 et Seniors F à 8 et à 11

03/05/2026

- 2 terrains de foot à 11 avec 2 terrains tracés foot à 8 sur un des deux terrains à 11 avec buts et filets
- 1 salle OU 1 foyer
- 6 à 8 vestiaires
- 2 à 4 vestiaires arbitres
- Une tribune
- 1 parking à proximité (assez grand) indispensable
- Podium de Ville surélever pour la sonorisation et organisation
- Sonorisation de Stade avec branchement informatique
- Estrade surélevé
- Local pour la logistique
- Barnum 3x3 pour l'accueil des équipes
- Buvette
- Visite du site un samedi avant validation

Journée NATIONALE U6/U7

De 8h à 18h le 13/06/2026

- Minimum 3 terrains foot à 11 avec traçage FOOT à 5
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand) indispensable
- Local pour la logistique
- Barnum 3x3 pour l'accueil des équipes
- Buvette
- Visite du site un samedi avant validation
- Sonorisation de stade avec branchement informatique

9

6

COUPE 77 FUTSAL

Semaine du 18 au 31 mai 2026

- 1 gymnase avec tribune
- 2 vestiaires
- 1 vestiaires arbitre
- Sonorisation de Salle avec branchement informatique
- Pupitre pour Gestion du Score
- Local pour la logistique
- Buvette
- Visite du site avant validation

11 Finale critériums féminines U15 à 8 et SENIORS F à 8

4 équipes le 08/05/2026

- 1 terrain de foot à 11 avec 2 terrains tracés foot à 8 avec buts et filets
- 1 salle ou foyer
- 6 vestiaires
- Une tribune
- 1 parking à proximité (assez grand)

11

7 Finale CHALLENGE 77 U12 et CHALLENGE 77 U10

32 équipes de 8h à 18h le 08/05/2026

- 2 ou 3 terrains de foot à 11 soit 4 à 6 terrains tracés de foot à 8 avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand) indispensable
- Podium de Ville surélever pour la sonorisation et organisation
- Sonorisation de Stade avec branchement informatique
- Local pour la logistique
- Barnum 3x3 pour l'accueil des équipes
- Buvette
- Visite du site un samedi avant validation

8

Finale Foot à 11 Masculines + Finale 55 ans à 8

30/05/2026 ET 31/05/2026 journée + soirée

- 2 terrains de foot à 11 classées 5 avec éclairage, buts et filets
- 8 vestiaires joueurs minimum
- 2 à 4 vestiaires arbitres
- Une salle ou un foyer
- Une tribune
- Podium de Ville surélever pour la sonorisation et organisation
- Sonorisation de Stade avec branchement informatique
- Estrade surélevé
- Local pour la logistique
- Barnum 3x3 pour l'accueil des équipes
- Buvette
- Visite du site un samedi avant validation

Jusqu'au 12 janvier 2026



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 17 décembre 2025

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

AUDITION

Match 53549394

Claye Souilly 22 – Gretz Tournan 21
U16 D1 du 02/11/2025

REPRISE DE DOSSIERS

Match 53541839

Brie FC 2 – Saint Souplets 1
Séniors D3A du 26/10/2025

Match 54686576

Mouroux 5 – Annet 5
CDM D2A du 19/10/2025

Match 53549990

Villeparisis 22 – Trilport 21
U16 D2A du 23/11/2025

Match 54697549

Pontault Combault Port. – Vaux La Rochette
Séniors D3D du 30/11/2025

Match 53550265

Brie 21 – VFFA 77 21
U18 D2A du 30/11/2025

Match 53549412

Villeparisis 21 – Le Mée 21
U16 D1 du 30/11/2025

Match 53548370
Combs 21 – Vaires 77 23
U14 D3B du 29/11/2025

Match 53541132
Mormant 1 – Varennes 1
Séniors D2C du 07/12/2025

Match 53541960
Fertoise 1 – Nanteuil 1
Séniors D3B du 07/12/2025

Match 53541962
St Thibault 2 – Marles 1
Séniors D3B du 07/12/2025

Match 54681602
Loing 2 – Chatelet 2
Séniors D4D du 07/12/2025

Match 53544192
Lieusaint 5 – Maisondelles 5
CDM D1 du 07/12/2025

Match 53545618
Ent. Changis Congis – Buccéenne AS
Vétérans D3 du 07/12/2025

Match 53548371
Nandy FC – US Vaires 77
U14 D3B du 06/12/2025

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION FOOT ANIMATION

Brassage U12 Excellence du 11/10/25 :
Club recevant : Brie-Comté-Robert
Responsable du plateau : M. JARRY Benoit
Equipes : Brie-Comte-Robert 11 – Ozoir 11 – St Thibault 11

CHAMPIONNAT

Match 53540377
Pays Fontainebleau – Combs La Ville C.A.
Séniors D1 du 30/11/2025

Match 53540964
MCG 2 – Country Academie 1
Séniors D2 du 14/12/2025

Match 53540966
Nangis 1 – Gretz Tournan
Séniors D3B du 14/12/2025

Match 53541137
Servon FC – Pays Bières
Séniors D2C du 14/12/2025

Match 53541140
Dammarie City – Cesson VSD
Séniors D2C du 14/12/2025

Match 54697669
Amicale Montereau – Moret-Veneux FC
Séniors D3F du 14/12/2025

Match 54938902
Torcy PVM – Fontenay Tresigny
Vétérans D1 du 14/12/2025

Match 53550451
Sénart Moissy – Le Mée Sports
U18 D2C du 14/12/2025

Match 53549897
Le Mée Sport – Cesson VSD
U16 D1 du 14/12/2025

Match 54743001
L.E.M – Futsal Mrt
Séniors D1 Futsal du 10/12/2025

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 53541839
Brie FC 2 – Saint Souplets 1
Séniors D3A du 26/10/2025

Match 54938877
Lognes 31 – Villeparisis 31
Vétérans D1 du 23/11/2025

Match 535499891
Cesson 21 – Gretz Tournan 21
U16 D1 du 23/11/2025

Match 53545211
Lagny 31 – St Souplets 31
Vétérans D2A du 30/11/2025

Match 53548368
Pontault Portg. 1 – Pontault UMS 2
U14 D3B du 29/11/2025

Match 54681507
Plessis Placy 1 – Ferrières 1
Séniors D4B 30/11/2025

CONVOCATION

Match 53540780
Villeparisis 1 - Brie Fc 1
Séniors D2A du 23/11/2025



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du vendredi 16 décembre 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALLEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :

Match n° 54742999 JOLIOT GROOM'S 2 – BS ACADEMY 2 – SENIORS FUTSAL D1 du 03/01/2026 à 18h00

La Commission,

Considérant le Procès-Verbal de le CDPMS daté du 21 novembre 2025,

Considérant que la rencontre n'a pu se dérouler à la date prévue au Procès-Verbal,

Considérant qu'afin de préserver l'équité sportive la rencontre doit se dérouler,

Considérant que les deux clubs sont convenus de la date et de l'heure de la rencontre,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a nommé un (1) Arbitre officiel,

Considérant qu'il y a lieu de maintenir les décisions prises lors du précédent Procès-Verbal,

Décide et demande :

- **que la rencontre est déclarée à Huis Clos sur les installations du gymnase du club de JOLIOT GROOM'S au BOIS DU LYS, 380 chemin du Clocher - 77190 DAMMARIE LES LYS**
- **la désignation d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de BS ACADEMY,**
- **aux deux clubs d'assurer la présence de leur Référent Prévention Sécurité,**
- **au club de JOLIOT GROOM'S d'informé sa Mairie pour qu'elle informe sa Police Municipale et qu'elle en déclenche sa présence,**
- **aux clubs de transmettre pour le vendredi 02/01/2026 14h00 la liste des douze (12) joueurs et des quatre (4) dirigeants qui seront inscrits sur la FMI.**
- **de déclarer la rencontre à la cellule de veille.**



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du vendredi 17 décembre 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALLEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :

Match n° 53550438 COMBS LA VILLE CA 21 – SENART MOISSY 22 – U18 D2C du 21/12/2025 à 13h00

La Commission,

Considérant le signalement de match sensible de la part du club de SENART MOISSY,

Considérant les conversations téléphoniques avec les Présidents des deux clubs ainsi qu'avec le Directeur sportif du club déclarant,

Considérant après consultation des autorités de Police, et prise d'avis, qu'il a existé des incidents la saison dernière mais qu'actuellement aucune indication ne laisse craindre des incidents,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA ne nomme pas d'arbitre(s) officiel(s) pour la division de cette catégorie,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les précautions pour assurer le bon déroulement de la rencontre,

Décide et demande :

- que la rencontre se déroulera sur les installations prévues, à savoir, Parc des Sports Alain MIMOUN terrain N°2 – 77380 COMBS LA VILLE,
- la désignation de trois (3) Arbitres officiels à la charge de club de SENART MOISSY et d'un (1) Délégué officiel à la charge du DISTRICT,
- aux deux clubs d'assurer la présence de leur Référent Prévention Sécurité,
- au club de COMBS LA VILLE de mobiliser ses éducateurs disponibles afin de gérer d'éventuels débordements,
- au club de COMBS LA VILLE d'informer sa Mairie pour qu'elle mandate sa Police Municipale et qu'elle en déclenche sa présence,
- de déclarer la rencontre à la cellule de veille.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 16 décembre 2025

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Patricia GUILIANI – Nathalie LECLERCQ - Christophe LE MINOUX - Alain PARENT - Laurent SABOTIER

Assiste : Rocco CARAVELLI (assistant juridique)

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIER

MATCH 54697551

PONTHIERRY 1 – NANGIS ES 2

SENIORS D3 DU 30/11/2025

Réclamation du club de NANGIS ES, en date du 02/12/2025, concernant le joueur ALMEIDA THOTO Ledi de PONTHIERRY, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que le club de PONTHIERRY a transmis ses observations dans les délais impartis

Après étude des pièces versées au dossier,

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur ALMEIDA THOTO Ledi a été sanctionné d'un match ferme de suspension pour 2ème récidive par la Commission de Discipline réunie le 05/11/2025 avec date d'effet au 10/11/2025, décision publiée sur FootClubs le 07/11/2025 et non contestée,

Considérant qu'entre le 10/11/2025 (date d'effet de la sanction) et le 30/11/2025 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe seniors de PONTHIERRY a disputé la rencontre officielle suivante, SENART-MOISSY 2 - PONTHIERRY 1 en Coupe 77 Seniors le 16/11/2025,

Considérant que le joueur supra a participé à cette rencontre, ne purgeant donc pas son match de suspension,

La Commission donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de PONTHIERRY 1, l'équipe de NANGIS ES 2 conservant les points et buts acquis lors de la rencontre,

De plus la Commission inflige au joueur supra un match de suspension à compter du 22/12/2025 pour avoir joué en état de suspension.

Règlements du District art. 21 et 40.1

- Débit de PONTHIERRY : 43.50€ + 70€,

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53544184

ST GERMAIN LAVAL 5 – VILLEPARISIS 5

CDM D1 DU 07/12/2025

Demande d'évocation du club de VILLEPARISIS, en date du 08/12/2025, concernant le joueur MARTINS André de ST GERMAIN LAVAL, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission,

Hors la présence de Nathalie LECLERCQ

Jugeant en première instance,

Considérant que le club de ST GERMAIN LAVAL a transmis ses observations dans les délais impartis

Après étude des pièces versées au dossier,

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur MARTINS André a été sanctionné d'un match ferme de suspension pour 2ème récidive par la Commission de Discipline réunie le 19/11/2025 avec date d'effet au 24/11/2025, décision publiée sur FootClubs le 27/11/2025 et non contestée,

Considérant qu'entre le 24/11/2025 (date d'effet de la sanction) et le 07/12/2025 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe CDM de ST GERMAIN LAVAL n'a pas disputé de rencontre officielle,

Considérant que le joueur supra a participé à cette rencontre, ne purgeant donc pas son match de suspension,

La Commission donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de ST GERMAIN LAVAL 5, pour en attribuer le gain (3 points ; 1 but) à l'équipe de VILLEPARISIS 5,

De plus la Commission inflige au joueur supra un match de suspension à compter du 22/12/2025 pour avoir joué en état de suspension.

Règlements du District art. 21 et 40.1

- Débit de ST GERMAIN LAVAL : 43.50€ + 70€,

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53549416

CLAYE SOUILLY 22 – VAL D'EUROPE 21

U16 D1 DU 07/12/2025

Demande d'évocation du club de CLAYE SOUILLY, en date du 08/12/2025, concernant le joueur GOMA Keylian de VAL D'EUROPE, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que le club de VAL D'EUROPE a transmis ses observations dans les délais impartis

Après étude des pièces versées au dossier,

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur GOMA Keylian a été sanctionné d'un match ferme de suspension pour 2ème récidive par la Commission de Discipline réunie le 23/11/2025 avec date d'effet au 01/12/2025, décision publiée sur FootClubs le 28/11/2025 et non contestée,

Considérant qu'entre le 01/12/2025 (date d'effet de la sanction) et le 07/12/2025 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe U16 de VAL D'EUROPE n'a pas disputé de rencontre officielle,

Considérant que le joueur supra a participé à cette rencontre, ne purgeant donc pas son match de suspension,

La Commission donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de VAL D'EUROPE 21, pour en attribuer le gain (3 points ; 1 but) à l'équipe de CLAYE SOUILLY 22,

De plus la Commission inflige au joueur supra un match de suspension à compter du 22/12/2025 pour avoir joué en état de suspension.

Règlements du District art. 21 et 40.1

- Débit de VAL D'EUROPE : 43.50€ + 70€,

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54681331

PONTHIERRY 2 – ENT FCE USCL 2

SENIORS D4C DU 07/12/2025

Demande d"évocation du club d'EMERAINVILLE, en date du 08/12/2025, concernant les joueurs de PONTHIERRY susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le motif invoqué n'est pas un motif d"évocation, la Commission transforme la demande en réclamation d'après match

Considérant que l'équipe de PONTHIERRY 1 ne disputait pas de rencontre le 07/12/2025

Considérant que le dernier match officiel de cette dernière a eu lieu le 30/11/2025 et l'a opposé à l'équipe de NANGIS 2 pour le compte du Championnat SENIOR D3D

Considérant après vérification que le joueur BATISTA Matthias a participé à la rencontre en référence ainsi qu'à la rencontre du 30/11/2025

Par ces motifs

La Commission donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de PONTHIERRY 1, l'équipe de ENT FCE USCL 2 conservant les points et buts acquis lors de la rencontre,

RSG District article 7.9

Débit ROISSY FC : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

MATCH 54706506

CHATELET 21 – VERNEUIL 21

U14 D4F DU 29/11/2025

Dossier transmis après saisie Disciplinaire.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'on constate sur la feuille de match de VERNEUIL 21, la présence de 2 joueurs licenciés U16, FONTYN Yanis et RENAC Benjamin

Rappelle qu'il est interdit à un joueur U16 de prendre part à une rencontre U14

Par ces motifs inflige une amende de 70€ par joueur au club de VERNEUIL, pour avoir fait participer 2 joueurs non qualifiés lors de cette rencontre

RSG District art 7.2

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53547840

LIEUSAINT 21 – TORCY 24

U14 D2B DU 06/12/2025

Dossier transmis par la Commission d'Organisation des Compétitions (11/12/25)

09/12/25-Courriel du club de Lieusaint Informant la Commission de l'impossibilité de transmettre la FMI, avec liste des joueurs de Lieusaint, score de la rencontre (2-3), nom de l'arbitre assistant, du délégué et des dirigeants

09/12/25-Courriel transmis au club de Lieusaint

« Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :

- une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,

- puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.

Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une **feuille de match papier**.

La Commission remercie le club de Lieusaint donc de bien vouloir lui transmettre les documents manquants dans les meilleurs délais afin que le dossier puisse être régularisé. ... »

Considérant que le club de Lieusaint n'a pas transmis les éléments demandés.

Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de LIEUSAINT n'a pas fourni les éléments demandés, en application de l'art 44.3 du RSG du District

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but), au club de LIEUSAINT le club de TORCY conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre

Débit LIEUSAINT : 80€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54705858

COURTRY ACADEMIE 22 - CHAMPS FFC 22

U14 D4C DU 13/12/2025

Réserves du club de CHAMPS FFC concernant les joueurs de COURTRY ACADEMIE susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves du club de CHAMPS FFC pour les dire recevable en la forme,

Considérant que l'équipe de COURTRY ACADEMIE 21 ne disputait pas de rencontre le 13/12/2025

Considérant que le dernier match officiel de cette dernière a eu lieu le 06/12/2025 et l'a opposé à l'équipe de HERICY VUL 21 pour le compte du Championnat U14 D3C

Considérant après vérification que le joueur ALGISI Tiago, bien qu'inscrit sur la FMI du 06/12/2025 n'a participé à la rencontre

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District article 7.9

Débit CHAMPS FFC : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54791899

MELUN FC 1 – VFFA 77 2

SENIORS D1 FEMININES DU 13/12/2025

Réserves du club de MELUN FC concernant les joueuses de VFFA susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant le courriel de MELUN informant qu'il y a eu une erreur de réserves sur la FMI et que la réserve porte bien sur la participation en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas

Considérant que la signature d'avant match valide toutes les informations déjà enregistrées et qu'il n'y a pas eu d'observations d'après match signalant une erreur, la Commission transforme les réserves en réclamation,

Considérant que l'équipe de VFFA 77 1 ne disputait pas de rencontre le 13/12/2025

Considérant que le dernier match officiel de cette dernière a eu lieu le 06/12/2025 et l'a opposé à l'équipe de RUEIL MALMAISON 1 pour le compte du Championnat SENIOR FEM R1A

Considérant après vérification que les joueuses EUTROPE SYLVERE Kelhly, FAGES Carla et MOHAMED MZE Safina ont participé à la rencontre en référence ainsi qu'à la rencontre du 06/12/2025
Par ces motifs

La Commission donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de VFFA 77 2, l'équipe de MELUN FC 1 conservant les points et buts acquis lors de la rencontre,

RSG District article 7.9

Débit VFFA 77 : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54938898

ROISSY FC 31 – COLLEGIEN 31

D1 VETERANS DU 14/12/2025

Match arrêté à la 67^e minutes, suite à la blessure d'un joueur de l'équipe de COLLEGIEN nécessitant l'intervention des pompiers.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant qu'à la 67^{ème} minute un joueur de COLLEGIEN s'est blessé avec une nette déformation de la cheville

Considérant que les pompiers sont intervenus et ont évacué le blessé après interruption du match de 30 min.

Considérant que l'arbitre officiel précise que l'entraîneur et le capitaine de COLLEGIEN ont estimé que leurs joueurs étaient trop perturbés pour reprendre la rencontre, il a sifflé la fin de celle-ci.

Par ces motifs

Dit match à rejouer et transfère le dossier à la COC

MATCH 53545220

LAGNY MESSAGERS 31 – MEAUX PORTUGAIS 31

VETERANS D2A DU 14/12/2025

Courriel du club de MEAUX PORTUGAIS, concernant des faits d'arbitrage survenus lors de la rencontre.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le courriel de MEAUX PORTUGAIS relate exclusivement des faits de jeux et fait une réserve technique,

Par ces motifs

Transmet aux Commissions compétentes

MATCH 54683968

CHAMPS FFC 21 – THORIGNY FC 21

U16 D3A DU 14/12/2025

Réserves du club de CHAMPS FFC concernant le nombre de mutés de THORIGNY FC inscrits sur la FMI

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves du club de CHAMPS FFC pour les dire recevable en la forme,

Considérant après vérification que le club de THORIGNY FC a inscrit les joueurs suivants :

- MAOLE GERMAIN Dawson (Enregistrement le 19/09/2025) MH
- PIERRE LOUIS Leo (Enregistrement le 05/12/2025) MH

Considérant donc que le club de THORIGNY FC a inscrit 2 joueurs mutés hors période, alors que dans cette catégorie on ne peut aligner que 4 joueurs mutés dont 1 maximum hors période

Après en avoir délibéré,

Dit les réserves de l'équipe de CHAMPS FFC fondées,

La Commission donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de THORIGNY F 21, pour en attribuer le gain (3 points ; 1 but) à l'équipe de CHAMPS FFC 21,

RSG District Article 7.5

Débit de THORIGNY FC : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53542502

LIEUSAINT 1 – NANDY FC 1

SENIORS D3E DU 14/12/2025

Demande d'évocation du club de **FONTAINEBLEAU**, en date du 16/12/2025, concernant le joueur **OZTURK Aydin** de **LIEUSAINT**, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission en informe le club de LIEUSAINT et demande ses observations pour le 22/12/2025

COUPE

MATCH 55083653

MEAUX CS 3 – SAVIGNY FC 2

SENIORS COUPE COMITE DU 16/11/2025

Demande d'évocation du club de **MEAUX**, en date du 11/12/2025, concernant le joueur **MACALOU Cheikh** de **SAVIGNY FC**, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission en informe le club de SAVIGNY et demande ses observations pour le 22/12/2025

DOSSIERS EN DELIBERE

MATCH 54748578

NANGIS 1 – ASM FERTOISE 1

SENIORS FUTSAL D2 DU 18/11/2025

Match non joué, le club ASM FERTOISE estimant que l'état du terrain ne permettait pas à la rencontre de se dérouler

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des observations de NANGIS reçues dans les délais impartis,

Considérant que le club de NANGIS précise qu'il disputent leurs rencontres dans cette même salle et qu'il n'y a jamais eu de contestation sur l'état de celle-ci,

Considérant que le club visiteur a refusé de disputer cette rencontre en fournissant des photos,

Par ces motifs

Dit dossier en délibéré, demande une visite de la Commission des terrains et reporte les matchs à domicile dans l'attente du rapport de la Commission.

MATCH 54685836

COURTRY F. 21 – FC LE PIN 21

U18 D3A DU 07/12/2025

Courriel du club de **COURTRY ACADEMIE**, sur le fait que la rencontre n'a pas eu lieu alors qu'un résultat est indiqué sur le site du District.

Le club de COURTRY F a fait parvenir ses observations

La Commission demande au club de FC LE PIN ses observations pour le 22/12/2025

MATCH 535550425

OL LOING 21 VAUX ROCHETTE 21

U18 D2C DU 16/11/2025

MATCH 53550436

FONTAINEBLEAU 22 – OL LOING 21

U18 D2C DU 23/11/2025

Demande d'évocation du club de **FONTAINEBLEAU**, en date du 03/12/2025, concernant le joueur **TAMABANZA KINOUANI Z GLOIRE** de **OL LOING**, possédant une licence joueur au club de OL LOING sans cachet mutation, alors qu'il était au club de Fontainebleau au début de la saison.

La Commission en informe le club de OL LOING et demande ses observations pour le 15/12/2025

FERMETURE HORS DELAIS

MATCH 53545219

FC COSMO 31 – BRIE FC 31

VETERANS D2A DU 13/12/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de FC COSMO a transmis l'arrêté municipal de fermeture du stade A.Robert de la commune de Montry par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de BRIE FC, le 13/12/2025 à 11H28, le match étant programmé le 14/12/2025

Considérant que la procédure hors délai a été respectée,

Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

CONVOCATION

MATCH 53540956

GRETZ T. 3 – CHAMPS AS 1

SENIORS D2B DU 07/12/2025

Demande d'évocation du club de **GRETZ TOURNAN**, concernant la participation à la rencontre d'un joueur du club de CHAMPS AS inscrit sous l'identité d'Ivanilson MANUEL GARCIA GOMES la personne ayant effectivement joué ne semblant pas correspondre à cette identité.

La Commission convoque pour sa réunion du 13/01/2026 à 19h00 à MONTRY

M. DESCHAMPS Franck, arbitre officiel

Du club de GRETZ :

TESSIER Pascal, arbitre assistant

PAIS Luis, délégué

REIS Alexis, capitaine

MENDY Victor, dirigeant

Du club de CHAMPS AS :

BA Thierno, arbitre assistant

ALLAM Salem, délégué

MANUEL GARCIA GOMES Ivanilson, joueur

CONDE Lansana, capitaine

DIOP Ousseynou, dirigeant

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

DAMMARIE FC

Tournoi Futsal U7 du 21 février 2026

Tournoi Futsal U9 du 22 février 2026

Validés

FORET ES

Tournoi Futsal U6/U7 du 21 février 2026

Tournoi Futsal U8/U9 du 07 mars 2026

Tournoi Futsal U10/U11 du 08 mars 2026

Validés



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du lundi 15 décembre 2025

Président de séance : M. André ANTONINI

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie GENTIL

Présents : Mme Monique MACHO, M. PICCA Sébastien, M. Jean-Marie RENAUD (CD)

Absent excusé : M. Jean-Claude OFFREDI

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55128207	06/12/25	CRIT U9 EXC	Poule C	ST THIBAULT FC 31
55128205	06/12/25	CRIT U9 EXC	Poule C	COURTRY F 31
55128357	06/12/25	CRIT U9 EXC	Poule F	ST THIBAUT FC 32
55128358	06/12/25	CRIT U9 EXC	Poule F	COURTRY F 32
55129472	06/12/25	CRIT ESPOIRS U10	Poule A	MITRY COMPANS GOELLY 22
55130029	06/12/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule O	BOMBONNAISE AS 21
55130060	06/12/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule P	SENART MOISSY 22
55130875	06/12/25	CRIT. U10 EXC	Poule G	ST THIBAULT FC 21
55126357	06/12/25	CRIT ESPOIRS U11	Poule A	CHELLES AS 2
55126926	06/12/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule B	MITRY COMPANS GOELLY 3
55127129	06/12/25	CIRT. ESPOIRS U11	Poule C	MITRY COMPANS GOELLY 4
55127296	06/12/25	CRIT ESPOIRS U11	Poule F	VILLEPARISIS USM 4
55127883	06/12/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule M	F.C.C.N 1
5512792	06/12/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule N	FCLPV 1
55129042	06/12/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Z	ELSCSLSB 1
55129158	06/12/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule AA	ELSCSLSB 2
55130600	06/12/25	CRIT. U11 EXC	Poule E	MORET VENEUX 1
55130769	06/12/25	CRIT. U11 EXC	Poule G	ST THIBAULT FC 1
55123542	06/12/25	CRIT. ESPOIR U12	Poule D	LOGNES US 22
55123572	06/12/25	CRIT. ESPOIR U12	Poule E	LOGNES US 23
55123790	06/12/25	CRIT. ESPOIR U12	Poule H	NANTEUIL LES MEAUX 22
				MITRY COMPANS GOELLY 24

55124696	06/12/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule O	LE MEE SPORTS 24	PONTAULT COM. UMS 23
55122719	06/12/25	CRIT U12 EXC	Poule E	ST THIBAULT FC 21	JOUARRE ASM 201
55122720	06/12/25	CRIT. U12 EXC	Poule E	CLAYE SOUILLY 22	COURTRY F 21
55122778	06/12/25	CRIT. U12 EXC	Poule F	QUINCY VOISINS 21	ASM FERTOISE 21
55125178	06/12/25	CRIT ESPOIRS U13	Poule A	NANTEUIL LES MEAUX 1	CHANGIS ST JEAN USSY 1
55125376	06/12/25	CRIT ESPOIRS U13	Poule C	BUSSY ST GEROGES 1	COULOMMIERS BRIE F 2
55125407	06/12/25	CRIT ESPOIRS U13	Poule D	CHAMPS FFC 1	MITRY COMPANS GOELLY 1
55125880	06/12/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule J	AVONNAISE US 1	COMBS LA VILLE 1
55125966	06/12/25	CRIT ESPOIRS U12	Poule K	AVONNAISE US 2	COMBS LA VILLE 2
55126387	06/12/25	CRIT FEMININS U9		COMBS LA VILLE 31	ST THIBAULT FC 31
55123934	06/12/25	CRIT FEMININ U11	Poule B	SENART MOISSY 1	LOGNES US 1
55123718	06/12/25	CRIT FEMININS U11	Poule C	SENART MOISSY 2	MELUN FC 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
06/12/25	U6/U7	A MITRY
06/12/25	U6/U7	A VILLEPARISIS
06/12/25	U6/U7	A BUSSY
06/12/25	U6/U7	A CLAYE SOUILLY
06/12/25	U6/U7	A NANTEUIL
06/12/25	U6/U7	A NOISIEL
06/12/25	U6/U7	A NANDY
06/12/25	U6/U7	A GRETZ TOURNAN
06/12/25	U8/U9	A OTHIS
06/12/25	U8/U9	A LE PIN
06/12/25	U8/U9	LA PLAINE DE France
06/12/25	U8/U9	AFPO
06/12/25	U8/U9	PORTUGAIS DE PONTAULT
06/12/25	U8/U9	A LESIGNY
06/12/25	U8/U9	A BRIARD
06/12/25	U8/U9	A MONTEREAU
06/12/25	U8/U9	A FONTAINEBLEAU
06/12/25	U8/U9	A MORMANT
06/12/25	U8/U9	A LE CHATELET

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55128204	29 /11/25	CRIT U9 EXC	Poule C MITRY COMANS GOELLY 31	COURTRY F 31
55128205	29/11/25	CRIT. U9 EXC	Poule C BRIE FC 31	ST THIBAULT FC 31
55128354	29/11/25	CRIT. U9 EXC	Poule F MITRY COMPANS GOELLY 32	COURTRY F 32
55129417	29/11/25	CRIT ESPOIR U9	Poule B FERRIERES EN BRIE 31	SERVON FC 31
55129418	29/11/25	CRIT. ESPOIR U9	Poule B PONTAULT COMB. PORT 31	LESIGNY USC 31

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
29/11/25	U6/U7	MORMANT
29/11/25	U6/U7	FONTAINEBLEAU
29/11/25	U6/U7	BRIE FC
29/11/25	U6/U7	MITRY COMPANS GOELLY
29/11/25	U6/U7	NANTEUL
29/11/25	U6/U7	CLAYE SOUILLY
29/11/25	U6/U7	NOSIEL
29/11/25	U6/U7	CRECY FC
29/11/25	U6/U7	LAGNY
29/11/25	U6/U7	VAIRES S/MARNE
29/11/25	U8/U9	PONTAULT COMBAULT UMS
29/11/25	U8/U9	ROISSY EN BRIE
29/11/25	U8/U9	BOIS LE ROI
29/11/25	U8/U9	JOUY YVRON
29/11/25	U8/U9	PONTAULT PORT.
29/11/25	U8/U9	ST THIBAULT
29/11/25	U8/U9	COULOMMIERS

FORFAITS

MATCH 55129363 BAGNEAUX NSP 31 – COMBS LA VILLE CA 31 CRIT. ESPOIR U9 du 13/12/25

Lecture du courriel du club de COMBS LA VILLE CA avisant du forfait de son équipe

*1^{er} Forfait avisé

MATCH 55128908 NANGIS ES 31 – VAUX LA ROCHELLE 31 CRIT. U9 EXCELLENCE Poule J du 13/12/25

Lecture du courriel du club de NANGIS ES avisant du forfait de son équipe

*1^{er} Forfait avisé hors délai (mail envoyé le 13/12/25 à 11H16)

MATCH 55129196 NANGIS ES 32 – VAUX LA ROCHELLE 32 CRIT. U9 EXCELLENCE Poule N du 13/12/25

Lecture du courriel du club de NANGIS ES avisant du forfait de son équipe

*1^{er} Forfait avisé hors délai (mail envoyé le 13/12/25 à 11H16)

MATCH 55129969 EFSSM 21 – LE MEE SPORTS 25 CRIT. ESPOIRS U10 Poule M du 06/12/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de LE MEE SPORTS ne s'est pas présentée

*1^{er} Forfait non avisé

MATCH 55130873 BRIE FC 21 – COURTRY F 21 CRIT U10 EXC. Poule G du 06/12/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de COUTRY F. ne s'est pas présentée

***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 55127297 EMERAINVILLE FC 1 – LAGNY MESSAGERS 4 CRIT ESPOIRS U11 Poule G du 06/12/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de LAGNY MESSAGERS. ne s'est pas présentée

***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 55122693 VILLPEPARISIS USM 21 – PAYS DE FONTAINEBLEAU 22 CRIT. U12 EXCELLENCE Poule D du 13/12/25

Lecture du courriel du club de PAYS DE FONTAINEBLEAU avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 55123541 BRIE FC 21 – US TORCY PVM 23 CRIT ESPOIRS U12 Poule D du 06/12/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de US TORCY ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 55125004 VERNEUIL L'ETANG USM 21 – ALLIANCE 77 21 CRIT. ESPOIRS U12 Poule R du 13/12/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de l'ALLIANCE 77 ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 55125252 ASM FERTOISE FOOT 1 – MOUROUX CS 2 CRIT. ESPOIR U13 Poule B du 13/12/25

Lecture du courriel du club de MOUROUX CS avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 55125253 BUCCEENNE AS 1 – VILLENOY AC 1 CRIT. ESPOIRS U13 Poule B du 13/12/25

Lecture du courriel du club de VILLENOY AC avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 55125539 MAGNY LE HONGRE 1 – CS CROUTRY ACADEMIE 1 CRIT. ESPOIRS U13 Poule F du 13/12/25

Lecture du courriel du club de CS COURTRY ACADMEIE avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 55125250 VILLENOY AC 1 – ASM FERTOISE 1 CRIT ESPOIRS U13 Poule N du 06/12/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de ASM FERTOISE FOOT ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 55126168 LESIGNY 1 – CHATELET EN BRIE 1 CRIT ESPOIRS U13 Poule O du 06/12/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CHATELET EN BRIE ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 55127388 FC GUIGNES 1 – MARLES AC 1 CRIT. FEMININ SENIORS Poule B du 13/12/25

Lecture du courriel du club de MARLES ATHLETIC CLUB avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

FC COSMOS 77

Lecture du courriel du club de FC COSMO avisant du forfait Général de son équipe Critérium ESPOIRS U11 Poule D

***La Commission enregistre le forfait général**

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
FC COSMO 77	CRIT. ESPOIRS U11	Poule D	60 €

TIRAGES COUPES

TIRAGE COUPE 77 U15 FEMININ (1/8^{ème} de finale)

Date de jeu le 11/01/26

8 MATCHS

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

TIRAGE COUPE 77 FUTSAL (1/8^{ème} de finale)

Date de jeu entre le 12 et le 18/01/2026

8 MATCHS

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

Date de jeu :	Du 02/03/26 au 08/03/26 Tirage le (.....)	Du 27/04/26 au 03/05/26 Tirage le (.....)				
Coupe 77 Futsal	1/4 de Finale	1/2 Finale				

Date de jeu :	08/03/2026 Tirage le (.....)	19/04/26 Tirage le (.....)	14/05/26 Tirage le (.....)			
Coupe 77 55 ANS	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/4 de Finale			

Date de jeu :	08/02/26 Tirage le (.....)	12/04/26 Tirage le (.....)				
Coupe 77 FEMININ U15 CRIT.	1/4 de Finale	1/2 Finale				

Date de jeu :	07/02/26 Tirage le (.....)	11/04/26 Tirage le (.....)				
Coupe 77 FEMININ SENIORS CRIT.	1/4 de Finale	1/2 Finale				

Date de jeu :	07/03/26 Tirage le (.....)	18/05/26 Tirage le (.....)				
Coupe 77 SENIORS FEMININES	1/4 de Finale	1/4 de Finale				



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 18 décembre 2025

Commission Restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Problème score & FMI

*Reports/Modifications

*Suspension de Terrain

TIRAGES COUPES

Date de jeu :	11/01/2026	08/02/2026 Tirage le 15/01/26	08/03/2026 Tirage le (.....)	19/04/2026	14/05/2026
Coupe 77 Seniors	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité Seniors	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U18	Tour 2	Cadrage 1/8 ^e	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U18	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U16	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U16	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 CDM			1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité CDM			1/4 de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 Vétérans	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité Vétérans	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 +45 ANS			1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité +45 ANS			1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

Date de jeu :	31/01/2026	07/03/2026 Tirage le (.....)	04/04/2026	02/05/2026
Coupe 77 U15		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U15		1/4 de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U14	Cadrage 1/8 ^e	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U14	Cadrage 1/8 ^e	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
53545309	14/12/25	VETERANS	D2B	ST THIBAULT FC 31	CHAMPS FFC 31	50€

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.. Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54704887	13/12/25	U15	D2B	ENT CSD/OTHIS/ST P. 2	ASM FERTOISE 1	50€
53544196	14/12/25	CDM	D1	VAUX ROCHELLE 5	HERICY 5	50€

Score transmis par l'arbitre officiel : 1 - 2

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54688715	07/12/25	+45 ANS	A	TORCY 35	MITRY OURCQ PTG 35	50€

Pas de score transmis

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) à l'équipe recevante Torcy 35, et en attribué le gain à l'équipe visiteuse Mitry Ourcq Portugais (3 points ; 0 but).

ERRATUM

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
53546996	29/11/25	U15	D1	BUSSY 1	VAIRES 1	50€

Score transmis par l'arbitre officiel : 2 - 2

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) à l'équipe recevante Bussy 1, l'équipe visiteuse Vaires 1, conservant le bénéfice du point acquis (1 point) et des buts marqués (2 buts) lors de la rencontre.

La Commission prend connaissance du courriel transmis par le club de Bussy, indiquant qu'à l'issue de la rencontre du 29 novembre 2025, un officiel a récupéré la feuille de match, rendant de ce fait impossible l'envoi de celle-ci par le club recevant. Considérant que le club de Bussy ne peut être tenu pour responsable du non-envoi de la feuille de match dans ces circonstances ;

Considérant que la feuille de match a été transmise ultérieurement par l'officiel concerné ;

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission décide :

- D'annuler l'amende de 50 € pour non-envoi de la feuille de match ;
- D'annuler l'amende complémentaire de 80 € ;
- D'annuler la sanction de match perdu par pénalité infligée au club de Bussy ;
- De confirmer le résultat acquis sur le terrain, à savoir 2-2.

PROBLEME SCORE

53548463	06/12/25	U14	D3C	DAMMARIE FC 22	FONTAINEBLEAU 23
----------	----------	-----	-----	----------------	------------------

07/12/25-Courriel du club de Dammarie FC, informant la Commission d'une erreur concernant le score de la rencontre, celui-ci étant de 1 à 1 et non 1 but à 0 en faveur de Dammarie comme indiqué
La Commission remercie le club de Fontainebleau donc de bien vouloir lui transmettre ces observations dans les meilleurs délais afin que le dossier puisse être régularisé.
 Considérant que le club de Fontainebleau a transmis ces observations, confirmant les informations transmises par le club de Dammarie FC, à savoir un score de 1 but à 1.
 Par ces motifs,
La Commission enregistre le score de la rencontre : 1 - 1

PROBLEME FMI

53541138	14/12/25	SENIORS	D2C	VARENNES FC 1	MELUN FC 2
16/12/25-Courriel du club de Varennes nous informant que le résultat de la rencontre n'apparaissait pas.					
Courriel transmis au club de Varennes, indiquant que la FMI n'avait pas été transmise.					
17/12/25-Courriel du club de Varennes informant la Commission qu'après un supposé échanges téléphoniques avec le service informatique la Ligue de Paris les informant d'un problème informatique survenu sur la rencontre.					
Le club de Varennes indiquant que le score final est de 4 buts à en faveur de Melun, confirmé par le club de Melun					
17/12/25-Courriel transmis au club de Lieusaint					
« Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :					
<ul style="list-style-type: none"> • une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation, • puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.). 					
Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.					
Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier .					
La Commission remercie le club de Varennes donc de bien vouloir lui transmettre les documents manquants dans les meilleurs délais afin que le dossier puisse être régularisé. ... »					
Considérant que le club de Varennes n'a pas transmis les éléments demandés.					
Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements					

54687499	07/12/25	VETERANS	D4A	GRETZ T. 32	ST MARD 31	50€
Score transmis par le club de St Mard : 1 – 1						
En complément d'information suite au courriel du club de St Mard concernant le score de la rencontre Vétérans D4 du 07/12/2025 (1-1),						
La Commission a constaté un problème lié à la FMI, celle-ci ne semble pas avoir été transmise dans son intégralité.						
Après vérification, seule la synthèse FMI est visible.						
Afin de régulariser ce dossier, la Commission invite le club de Gretz Tournan à confirmer le résultat de la rencontre dans les meilleurs délais.						

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Week-end du 20 et 21 décembre 2025

MATCH 54686604 FC MUSCLE 5 – FC LE PIN 5 CDM D2A du 21/12/2025

05/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FC MUSCLE** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 21/12/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FC LE PIN

MATCH 53546093 CHELLES 32 – CESSON 31 VETERANS D3B du 21/12/2025

05/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 11/01/2026 au lieu du 21/12/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHELLES

MATCH 53549180 BUSSY FC 21 – GRETZ TOURNAN 21 U18 D1 du 21/12/2025

18/12/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **Bussy FC** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 13H00

Considérant que l'horaire demandée est celui habituellement utilisé par l'équipe U18 D1 de Bussy à savoir 14h00

Pars ces motifs,

DEMANDE DE MODIFICATION D'HORAIRE ACCEPTEE PAR LA COMMISSION

MATCH 53550352 PLAINE/CLAYE 23 – VAL D’EUROPE 21 U18 D2B du 21/12/2025

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PLAINE FRANCE** pour disputer la rencontre le 08/02/2026 au lieu du 21/12/2025

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE VAL D’EUROPE

MATCH 54697653 MORET VENEUX 22 – DAMMARIE FC 1 SENIORS D3F du 21/12/2025

28/11/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre le 18/01/2026 au lieu du 21/12/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MORET VENEUX,

15/12/2025-Demande de modification de date et de terrain via FOOTCLUBS du club de **MORET VENEUX** pour disputer la rencontre le 18/01/2026 à Veneux les Sablons au lieu du 21/12/2025 à Moret Loing er Orvanne

La Commission tenant compte des 2 demandes de report des 2 clubs souhaitant reporter la rencontre au 18/01/2025.

DEMANDE DE REPORT ACCEPTEE PAR LA COMMISSION

Week-end du 10 et 11 janvier 2026

MATCH 53545389 CHEVRY 31 – BOMBONNAISE 31 VETERANS D2C du 11/01/2026

08/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOMBONNAISE** pour disputer la rencontre le 22/02/2026 au lieu du 11/01/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHEVRY

18/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOMBONNAISE** pour disputer la rencontre le 29/03/2026 au lieu du 11/01/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHEVRY

MATCH 55244512 MELUN FC 2 – CHELLES 1 COUPE 77 SENIORS du 11/01/2026

15/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à une autre date (non renseignée) au lieu du 11/01/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

16/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre le 22/02/2026 au lieu du 11/01/2026.

Les deux équipes ont déjà chacune une rencontre de championnat programmée à cette même date.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

16/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 11/01/2026.

La date proposée correspond au tour suivant de la Coupe 77 (1/8e de finale).

La nouvelle date ne doit pas dépasser le 22/02/2025 afin de respecter les délais d’homologation et doit être fixée sur une date libre.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

Week-end du 17 et 18 janvier 2026

MATCH 53547842 TORCY 24 – MAGNY 21 U14 D2B du 17/01/2026

16/12/2025-Demande d’inversion et de modification d’horaire via FOOTCLUBS du club de **MAGNY FC** pour disputer la rencontre à Magny à 15h00 au lieu de Torcy à 15h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE TORCY

MATCH 53544213 HERICY 5 – SNIE FC 5 CDM D1 du 18/01/2026

16/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **SNIE FC** pour disputer la rencontre le 01/03/2026 au lieu du 18/01/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D’HERICY

16/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **SNIE FC** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 18/01/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE HERICY

MATCH 53546337 GATINAIS VL 31 – HERICY VS 31 VETERANS D3C du 18/01/2026

19/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à Vulaine s/ seine au lieu de Souppes s/ Loing
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY

Week-end du 07 et 08 fevrier 2026

MATCH 53548479 COURTRY ACAD. 21 – MONTEREAU 22 U14 D3C du 07/02/2026

12/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 17/01/2026 à 17H15 au lieu du 07/02/2026 à 15h30
Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MONTEREAU

Week-end du 14 et 15 fevrier 2026

MATCH 54689962 MISY VILLENEUVE 35 – BAGNEAUX N.35 +45 ANS-F du 15/02/2026

16/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de Villeneuve la Guyarde
EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MISY VILLENEUVE

Week-end du 14 et 15 mars 2026

MATCH 53541019 COURTRY ACADEMIE 1 – CHELLES 2 SENIORS D2B du 15/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 19/04/2026 au lieu du 22/03/2026
EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHELLES

Week-end du 21 et 22 mars 2026

MATCH 53548494 COURTRY ACAD. 21 – BRIARD SC 22 U14 D3C du 21/03/2026

*19/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 07/02/2026 à 17H15 au lieu du 21/03/2026 à 15h30
Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026
Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 17/01/2026
ACCORD DU CLUB DE BRIARD SC

MATCH 53541019 OZOIR FC 2 – COURTRY ACADEMIE 1 SENIORS D2B du 22/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 22/03/2026
EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE OZOIR FC

Week-end du 28 et 29 mars 2026

MATCH 53541019 COURTRY ACADEMIE 1 – NANGIS 1 SENIORS D2B du 29/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 29/03/2026
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NANGIS

Week-end du 11 et 12 avril 2026

MATCH 53548502 COURTRY ACAD. 21 – HERICY 21 U14 D3C du 11/04/2026

03/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 28/03/2026 au lieu du 11/04/2026
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY

Week-end du 16 et 17 mai 2026

MATCH 53548512 COURTRY ACAD. 21 – LIEUSAINT 22 U14 D3C du 16/05/2026

03/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13H00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30
EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAINT

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de VILLIERS ST GEORGES

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 19/11/2024

« ... Match 54697527 FC Villiers 1 – Vaux La Rochette 1 Seniors D3D du 05/10/2025

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 du Règlement Sportif Général du District 77 de Football.

(.../...)

La Commission décide, au surplus, d'infliger UN (1) match ferme de suspension de terrain au club de FC Villiers St. G. pour manquement à la sécurité des terrains en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire.

(.../...) ... »

Considérant que la prochaine rencontre de l'équipe Seniors 1 de Villiers-Saint-Georges est programmée le 07/12/2025 ;

Considérant que la proximité entre la date de décision et celle de cette rencontre est trop réduite,

La Commission décide de ne pas appliquer la sanction sur cette rencontre.

Par ces motifs, la Commission informe le club de Villiers-Saint-Georges que la sanction sera applicable lors de la prochaine rencontre à domicile prévue :

- Le 11/01/2026 – Coupe 77 Seniors – Villiers St Georges 1 – ~~Courtry Academie 1~~ FontenayTresigny 1

Considérant que le club de Villiers St Georges a formulé une demande via Footclubs auprès du club de Fontenay Tresigny afin que la rencontre se déroule sur ces installations.

Considérant que le club de Fontenay Tresigny a transmis sa réponse acceptant la demande du club de Villiers St Georges.

Par ces motifs, la rencontre– Villiers St Georges 1 – Fontenay Tresigny 1 Coupe 77 Seniors aura donc lieu le 11/01/2026 à 15h00 stade P.Curie à Fontenay Tresigny

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VILLIERS ST GEORGES**

« **40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle(s) la sanction devra être purgée.**

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

- a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
- b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 18 Décembre 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

RAPPEL AU CLUBS – LISTES ESPOIRS

La Commission rappelle que **les équipes espoirs doivent fournir la liste de leur joueurs et joueuses pour le 2 Janvier 2026 dernier délai**. La Commission rappelle qu'un mail officiel a été adressé à tous les clubs, sur leur messagerie officielle, en date du 8/12/25. **Sans retour de cette liste, les équipes s'exposent à une amende financière et à une élimination des challenges**

FORFAITS CHALLENGE DES 06/12/25

JOUR DE COUPE U12-U13

A NANGIS

Lecture de la feuille de match

Forfait de l'équipe d'Ozouer Le Voulgis

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de OZOUER LE VOULGIS CS (cf : Annexe financière du Football Animation)

La Commission précise que l'équipe Ozouer Le Voulgis 11 ne participera pas au Challenge Foot Passion U12/U13 (cf : Article 1 du Règlement du Challenge Foot Passion U12/U13)

CHALLENGE DU 10/01/26 :

La Commission rappelle que les différents challenges se tiendront le samedi 10 janvier 2026. Il appartient aux clubs de tout mettre en œuvre pour que les plateaux puissent se jouer. **En cas de non-déroulement du plateau, et en tout état de cause, les plateaux seront joués le 17 janvier 2026, sur un site défini par la commission (synthétique de préférence)**

La Commission informe des qualifications et temps de jeu comme suit pour les challenges du 10 Janvier 2026 :

Challenge 77 U10 :

- Poules de 3 équipes :
 - 2 rencontres de 25 minutes sans mi-temps
 - 2 qualifiés par poule
- Poules de 5 équipes :
 - 4 rencontres de 12 minutes sans mi-temps
 - 3 qualifiés par poule

Challenge U11 IDF :

- Poules de 4 équipes :
 - 3 rencontres de 16 minutes sans mi-temps
 - 2 qualifiés par poule

Challenge 77 U12 :

- Poules de 4 équipes :
 - 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps
 - 2 qualifiés par poule
- Poules de 3 équipes :
 - 2 rencontres de 30 minutes avec mi-temps
 - 2 qualifiés par poule

Festival Foot U13 :

- Poules de 4 équipes :
 - 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps
 - 2 qualifiés par poule
- Poules de 5 équipes :
 - 4 rencontres de 15 minutes sans mi-temps
 - 2 qualifiés par poule

Jour de Coupe U10-U11 :

- Poules de 4 équipes :
 - 3 rencontres de 16 minutes sans mi-temps
 - 2 qualifiés par poule
- Poules de 5 équipes :

- 4 rencontres de 12 minutes sans mi-temps
- 2 qualifiés par poule

Jour de Coupe U12-U13 :

- Poules de 5 équipes :
 - 4 rencontres de 15 minutes sans mi-temps
 - 4 qualifiés par poule
- Poules de 3 équipes :
 - 2 rencontres de 30 minutes avec mi-temps
 - 2 qualifiés par poule

Challenge Foot Passion U10-U11 :

- Poules de 4 équipes :
 - 3 rencontres de 16 minutes sans mi-temps
 - 1 qualifié par poule
- Poules de 3 équipes :
 - 2 rencontres de 25 minutes sans mi-temps
 - 1 qualifié par poule

Challenge Foot Passion U12-U13 :

- Poules de 3 équipes :
 - 2 rencontres de 30 minutes avec mi-temps
 - 2 qualifiés par poule
- Poules de 4 équipes :
 - 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps
 - 1 qualifié par poule

Feuilles de match et feuilles de composition

La Commission tient à préciser que seules les feuilles de match pour challenges doivent être utilisées. Celles-ci sont disponibles sur le site officiel du District 77, via Documents et Formulaires Clubs.

La Commission rappelle également que chaque club doit venir avec sa propre feuille de composition. Ce n'est pas au site recevant de fournir les feuilles de composition. Celles-ci sont disponibles sur le site officiel du District 77, via Documents et Formulaires Clubs.

Retour des feuilles et preuves de résultats

La Commission rappelle, via l'article 9 des différents challenges, que le Centre d'accueil doit retourner l'ensemble des feuilles au plus tard le mercredi suivant le plateau, « uniquement par mail et sous un envoi unique ». **Sans retour des résultats après rappel « l'équipe du Centre d'accueil sera éliminée »**

La Commission rappelle également que si le Centre d'accueil ne fournit pas les résultats, les autres les autres équipes sont invitées à fournir une preuve des résultats via « photos de la feuille de rencontre avec classement du défi technique ». **Sans cette preuve, ces équipes « seront pénalisées d'une amende financière et pourront être éliminées »**

Double 8

La Commission rappelle que le test technique du Double 8 est **obligatoire, avant les rencontres**. Sa non-réalisation entraînera une amende financière ainsi qu'une possible élimination. Le règlement détaillé est disponible sur le site du District au sein des règlements.

Observations

La Commission rappelle que sur la feuille de résultats est présente une case observation. Celle-ci est à annoter lorsqu'un fait est à faire remonter.

DEMANDES DE MODIFICATION – LISTES EXCELLENCE:

FC Melun : 1 demande de **2 changements dans la liste U11 Excellence** en date du 15/12/25.

- La Commission, jugeant de la régularité du fichier fourni. **Demande acceptée**. Reste possible 1 changement sur la durée du Challenge

FC Ozoir 77 : Demande de **2 changements dans la liste U11 Excellence** en date du 17/12/25.

- La Commission, jugeant de la régularité du fichier fourni. **Demande acceptée**. Reste possible 1 changement sur la durée du Challenge

Roissy en Brie FC : Demande de **1 changement dans la liste U11 Excellence** en date du 17/12/25.

- La Commission, jugeant de la régularité du fichier fourni. **Demande en attente. La Commission demande le fichier initial complété (présence des joueurs initiaux) avec la modification demandée (encadré de demande complété) pour ensuite statuer**



CALENDRIER FORMATIONS 2025-2026



FORMATIONS	DATES	LIEU	Nombre de pré-inscrit	Places restantes
CFI U10/U13	1er jour : 12/01/26 2ème jour : 16/02/26	MONTRY	20	1
CFI U6/U9	1er jour : 09/02/26 2ème jour : 16/03/26	MONTRY	10	11
CFI SENIORS	1er jour : 10/02/26 2ème jour : 10/03/26	FONTAINEBLEAU	7	14
CFI U14/U19	1er jour : 13/02/26 2ème jour : 13/03/26	LE MEE S/SEINE	20	1
CFI U6/U9	1er jour : 12/02/26 2ème jour : 12/03/26	MONTEREAU	14	7
CFI U10/U13	1er jour : 13/02/26 2ème jour : 13/03/26	MONTEREAU	12	9
CFI U10/U13 Formation réservée aux mineurs (14 ans révolu licence U15)	1er jour : 05/03/26 2ème jour : 20/04/26	MONTRY	0	21
CFI U6/U9 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu licence U15)	1er jour : 23/02/26 2ème jour : 20/04/26	LE MEE S/SEINE	5	16
CFI U10/U13 Formation réservée aux mineurs (14 ans révolu licence U15)	1er jour : 24/02/26 2ème jour : 21/04/26	LE MEE S/SEINE	4	17
CFI U6/U9 Formation réservée aux féminines majeurs et aux mineurs (16 ans révolu - licence U17)	1er jour : 05/03/26 2ème jour : 27/04/26	LE MEE S/SEINE	2	19
CFI U10/U13				

Formation réservée aux féminines majeurs et aux mineurs (14 ans)	1er jour : 06/03/26 2ème jour : 28/04/26	MONTRY	1	20
CFI SENIORS	1er jour : 17/03/26 2ème jour 14/04/26	MONTRY	13	8
CFI U14/U19	1er jour : 20/03/26 2ème jour : 17/04/25	MONTRY	FORMATION	COMPLETE
CFI U10/U13	1er jour : 30/03/26 2ème jour : 04/05/26	MONTRY	10	11
CFI U6/U9	1er jour : 13/04/26 2ème jour : 11/05/26	MONTRY	4	17
CFI U6/U9	1er jour : 11/05/26 2ème jour : 11/06/26	LESIGNY	6	15
CFI U10/U13	1er jour : 12/05/26 2ème jour : 12/06/26	LE MEE S/SEINE	14	7
JOURNEE COMPLEMENTAIRE COACH JEUNE	le 10/01/2026	LE MEE SUR SEINE	5	19
JOURNEE COMPLEMENTAIRE COACH SENIORS	le 10/01/2026	MONTRY	1	23

FORMATIONS OUVERTES DE JANVIER à JUIN 2026



CHALLENGE 77 U10 - 1/4 DE FINALE SAMEDI 10/01/2026

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
LOGNES 11	FERRIERES 11	OZOIR 11	MCG 11	CHELLES 11
ROISSY EN BRIE 11	VILLEPARISIS 11	VAIRES 12	OZOIR 12	SAVIGNY 12
BOIS LE ROI 11	MELUN 12	QUINCY 11	TORCY 11	VAIRES 11

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
BRIE FC 11	DAMMARTIN 12	CRECY FC 11	CHAMPS FFC 11	MEAUX 11
UMS PONTAULT 11	VAL D EUROPE 11	MEAUX 13	SAVIGNY 11	VAL D EUROPE 12
CRECY FC 13	ST SOUPPLETS 11	LE MEE 11	LAGNY 11	COMBS LA VILLE 11

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N
MOISSY 11	BRIARD 11	CPS PROVINS 11	MORMANT 11
DAMMARIE 12	PONTAULT PORT 12	VAUX LA ROCHELLE 12	MEAUX 12
OLYMPIQUE DU LOING 11	MORET VENEUX 11	COULOMMIERS 11	VAUX LA ROCHELLE 11
DAMMARTIN 11	NANTEUIL 11	MELUN 11	AVON 11
USBPO 11	FONTAINEBLEAU 11	BUSSY FC 12	DAMMARIE 11

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 25 minutes

Poule de 5 :

- 3 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 12 minutes



CHALLENGE IDF U11 - 1/4 DE FINALE

SAMEDI 10/01/2026



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
MEAUX 1	CRECY FC 1	CESSON 1	VAL D EUROPE 1	PRESLES 1
GRETZ TOURNAN 2	MELUN 1	TORCY 2	ROISSY 2	FONTAINEBLEAU 2
ROISSY 1	DAMMARTIN 2	COLLEGIEN 1	FERTE SOUS JOUARRE 1	VAIRES 1
PROVINS CPS 1	TRILPORT 1	VAUX LA ROCHELLE 1	NANDY 1	USBPO 1

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
DAMMARTIN 1	MCG 1	SAVIGNY 1	VILLEPARISIS 1	OZOIR 1
VAL DE France 1	MOISSY 1	CS COURTRY AC 1	OTHIS 1	BUSSY FC 1
PONTAULT UMS 2	VILLENOY 1	MORET VENEUX 1	MORMANT 1	GRETZ TOURNAN 3
ST THIBAULT 1	VAIRES 3	CLAYE 1	JOUARRE 1	BRIE FC 1

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
CHELLES 1	MONTEREAU 2	GRETZ TOURNAN 1	MELUN 3	LAGNY 1
FONTENAY TRESIGNY 1	DAMMARIE 1	MOUROUX 1	LE MEE 1	LOGNES 1
CESSON 2	TORCY 1	MONTEREAU 1	MAGNY 1	PONTAULT UMS 1
FONTAINEBLEAU 1	VARENNES 1	TORCY 3	EBNSP 1	MELUN 2

POULE P
NANGIS 1
JOUY YVRON 1
DAMMARIE 2
FERRIERES 1

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes



CHALLENGE 77 U12 - QUART DE FINALE

SAMEDI 10/01/2026



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
NANDY 11	MONTEREAU 12	MITRY MORY CG 12	MELUN 12	DAMMARIE 12
VAL D EUROPE 11	MELUN 11	VAIRES 11	CLAYE 11	USM VILLEPARISIS 11
FONTAINEBLEAU 12	CPS PROVINS 11	BRIARD 11	CHAMPENOIS 11	CESSON 11
CHELLES 12	NOISIEL FA 11	ST SOUPPLETS 11	MEAUX 11	MOISSY 11

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
TORCY PVM 12	ROISSY 11	GRETZ TOURNAN 11	COMBS LA VILLE 11	AS CHELLES 11
ST MARD 11	ST PATHUS 11	VAL D'EUROPE FC 12	COULOMMIERS B F 11	MORMANT 11
REBAIS 11	LE MEE 12	LE MEE 11	FONTAINEBLEAU 11	SAVIGNY 12
MCG 11	DAMMARIE 11	PONTHIERRY 11	USBPO 11	TORCY 11

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
US LOGNES 11	PONTAULT UMS 11	VAUX LA ROCHETTE 11	US QUINCY V 11	NANGIS 11
PONTAULT UMS 12	US TRILPORT 11	MAGNY 11	PROVINS CPS 12	BUSSY FC 11
VILLENOY 11	LE MEE 13	MOISSY 12	FERTE SOUS JOUARRE 11	ST THIBAULT FC 11
OZOIR 11	NANTEUIL 11	AVON 11		

POULE P
CHAMPS FFC 11
CS DAMMARTIN 11
US VAIRES 77 12

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 30 minutes (avec mi-temps)

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes (sans mi-temps)



FESTIVAL U13 FOOT- QUART DE FINALE

SAMEDI 10/01/2026



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
LESIGNY 1	BUSSY FC 31	MORMANT 1	VAIRES 1	PROVINS CPS 2
OZOIR 31	DAMMARTIN 1	TORCY 1	FONTAINEBLEAU 1	VAL D EUROPE 1
VAIRES 2	GRETZ 31	GRETZ TOURNAN 1	JOUARRE 1	MOISSY 31
TRILPORT 31	MAROLLES 1	MEAUX 31	MCG 31	VAL DE France 1

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
PONTAULT 31	NOISIEL FA 31	FONTAINEBLEAU 31	VILLEPARISIS 31	COULOMMIERS 31
VILLEPARISIS 1	LE MEE 2	COMBS LA VILLE 1	LOGNES 1	MEAUX 1
DAMMARIE 31	MELUN 31	DAMMARIE 1	BRIARD 31	PROVINS CPS 1
NANGIS 1	COLLEGIEN 1	JOUY YVRON 1	OTHIS 1	CHELLES 31

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
PONTHIERRY 31	VAL DE France 31	ST MARD 1	VAUX ROCHELLE 31	ROISSY 31
BUSSY FC 1	LE MEE 1	DAMMARTIN 2	VARENNES 1	NANDY 2
TORCY 31	MOISSY 2	FERTE SOUS JOUARRE 31	VAIRES 31	LOGNES 31
MORET VENEUX 1	AFPO 1	ROISSY 1	MORET VENEUX 2	PAYS DE BIERES 1
MELUN 1				

POULE P
SAVIGNY 1
VAL D EUROPE 31
CESSON 1
LAGNY 31
SENART 1

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 5 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 15 minutes (sans mi-temps)



JOUR DE COUPE U10-U11 - QUART DE FINALE SAMEDI 10/01/2026



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
VAL D EUROPE 3	LE MEE 12	SERVON 2	CESSON 13	HVS 1
MELUN 4	OLYMPIQUE DU LOING 1	ANNET 1	CHAMPS FFC 12	LOGNES 2
NANGIS 11	NOISIEL FA 11	LAGNY 2	PONTAULT UMS 3	MOISSY 3
CRECY FC 12	ST GERMAIN LAVAL 1	VAIRES 4	COULOMMIERS 2	GATINAIS 1
LE MEE 3	LONGUEVILLE 2	ESBLY 12	ALLIANCE 77 11	EBNSP 2

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
CLAYE 13	LIEUSAINT 1	FERRIERES 2	COMBS LA VILLE 2	QUINCY 1
LESIGNY 1	BUSSY 13	MEAUX 15	LAGNY 12	PROVINS 2
AFPO 1	MAROLLES 2	VAL D EUROPE 4	POMMEUSE 1	VILLEPARISIS 3
ST SOUPPLETS 2	CS COURTRY AC 2	SERVON 1	MEAUX 2	CHELLES 12
ST MARD 2	CHELLES 2	USBPO 12	VILLEPARISIS 13	CRECY 12

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
FONTAINEBLEAU 12	FC LE PIN 11	AVON 2	ST MARD 1	VAIRES 2
NOISIEL FA 1	BOIS LE ROI 1	ALLIANCE 1	MCG 3	MELUN 13
LONGUEVILLE 1	NANTEUIL 2	VAL DE France 3	OZOIR 3	ROISSY 12
VAUX LA ROCHELLE 2	CHANGIS 2	CHATELET 1	OTHIS 2	BRIE FC 2
BRIARD 2	MEAUX 5			

POULE P
THORIGNY 1
DAMMARIE 3
CHAUCONIN 1
CLAYE 4

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes

Poule de 5 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 12 minutes



JOUR DE COUPE U12-U13 - QUART DE FINALE SAMEDI 10/01/2026

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
BUSSY FC 13	DAMMARIE 13	COLLEGIEN 11	NANDY 1	CHAMPS FFC 1
SAVIGNY 2	CHAMPS FFC 12	VILLIERS ST GEORGES 1	GRETZ TOURNAN 12	FONTAINEBLEAU 13
ST PATHUS 1	NANGIS 2	LE MEE 3	BREUILLOISE 1	POMMEUSE 11

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
MELUN 14	CHANGIS 11	CHATELET 1	TRILPORT 1	HVS 1
MEAUX 13	CROUY 1	VAL D EUROPE 13	VILLENOY 12	GATINAIS 1
CHATELET 11	FONTENAY TRESIGNY 2	CS COURTRY AC 11	CESSON 12	MOISSY 14

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
MCG 13	VILLEPARISIS 12	CHANGIS 1	MAGNY 1	SERVON 11
VAUX ROCHETTE 13	CESSON 2	VAL DE L'YERRES 1	MELUN 3	MEAUX 14
MONTHYON 1	VAIRES 13	BUCEENNE 11	BRIE EST 11	JOUY YVRON 2
				MOISSY 13
				MCG 14

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 30 minutes (avec mi-temps)

Poule de 5 :

- 4 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 15 minutes (sans mi -temps)



CHALLENGE PASSION U10-U11 - QUART DE FINALE

SAMEDI 10/01/2026



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
TORCY 12	NANGIS 2	THORIGNY 2	OLYMPIQUE DU LOING 2	VAL DE FRANCE 12
MAGNY 11	BUSSY 3	LE MEE 13	MELUN 14	PONTAULT UMS 13
NANDY 2	PROVINS 12	CHELLES 4	CHAMPENOIS 11	LAGNY 4
MCG 12	VAL DE France 14	MOUROUX 2	EBNSP 11	POMMEUSE 11

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
PONTAULT PORT 2	TRILPORT 12	GUIGNES 11	CHEVRY 2	VILLENOY 2
VERNEUIL 2	CONGISSOIS 1	VAL D'EUROPE 14	VAIRES 13	GRETZ TOURNAN 4
ARC EN CIEL 1	REBAIS 1	MORMANT 2	USBPO 2	FERTE SOUS JOUARRE 12
AVON 12	GRETZ TOURNAN 14	POMMEUSE 2	CHELLES 14	

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
CLAYE 12	MORET VENEUX 2	CHANGIS 1	LOGNES 12	NANDY 12
BRIARD 12	OLYMPIQUE DU LOING 12	MONTHYON 1	MCG 4	VAL DE France 4
JOUARRE 2	CHATELET 2	MEAUX 14	VILLEPARISIS 4	LE MEE 14

POULE P
QUINCY 12
MCG 13
VAL DE L'YERRES 2

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 1 équipe qualifiée par poule
- 2 rencontres de 25 minutes

Poule de 4 :

- 1 équipe qualifiée par poule
- 3 rencontres de 16 minutes



CHALLENGE PASSION U12-U13

SAMEDI 10/01/2026



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
COULOMMIERS 2	BRIARD 12	PONTAULT PORT 11	LAGNY 2	DAMMARIE 2
OZOIR 13	LE MEE 15	ALLIANCE 77 11	MOISSY 3	ESBLY 11
NOISIEL FA 1	OLYMPIQUE DU LOING 1	VAL D'EUROPE 2	CONGISSOIS 11	COMBS LA VILLE 2
BRIE EST 1	VAL DE L'YERRES 3	MOUROUX 1	CHELLES 13	

POULE F	POULE G	POULE H
NANTEUIL 12	BRIE FC 12	DAMMARTIN 13
ANNET 11	OZOIR 12	SERVON 12
GRETZ TOURNAN 13	VAIRES 14	MCG 1

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 30 minutes (avec mi-temps)

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes (sans mi-temps)